

Jean-René Cazeneuve, député du Gers, a présenté un amendement qui accordera 60 millions d'euros aux agriculteurs

Mercredi 25 octobre la commission des finances a adopté cet amendement qui consacre 60 millions d'euros aux agriculteurs



Jean-René Cazeneuve, député du Gers, a présenté un amendement qui accordera 60 millions d'euros aux agriculteurs

« Il s'agit d'un engagement nécessaire compte-tenu de l'urgence dans laquelle se trouvent les agriculteurs, notamment les vignerons, dans le sud-ouest et dans le Gers. Durement frappés par les aléas climatiques, notamment de très violents épisodes de grêle, ils ont cette année également été rudement affectés par une épidémie de mildiou d'une rare intensité. Certains exploitants constatent ainsi entre 70 % et 100 % de pertes sur leurs exploitations, ce qui les met en grande difficulté financière. Afin de les accompagner face à ces aléas climatiques et de pallier le défaut de prise en compte du mildiou dans le champ assurantiel au sein de l'assurance récolte par exemple, cet amendement permet de flécher 60 millions d'euros vers la gestion du sinistre. Je fais de l'agriculture une de mes priorités pour notre département. »

Extrait de l'exposé sommaire de l'amendement

Un tel transfert de crédits se révèle nécessaire compte-tenu de l'urgence dans laquelle se trouvent les agriculteurs, et notamment les vignerons, du sud-ouest de la France. Durement frappés par les aléas climatiques, particulièrement de violents épisodes de grêle, ils ont cette année également été très rudement affectés par une épidémie de mildiou d'une rare intensité. Certains exploitants constatent ainsi entre 70% et 100% de pertes sur leurs exploitations, ce qui les met en grande difficulté financière. Afin d'accompagner les agriculteurs face aux aléas climatiques qu'ils rencontrent et de pallier le défaut de prise en compte du mildiou dans le champ assurantiel au sein de l'assurance récolte par exemple, cet amendement vise à flécher 60 millions d'euros vers la gestion du sinistre que constitue cette épidémie, **notamment dans le Gers** et dans la région bordelaise